



# FONDATION DE LA METALLURGIE VAUDOISE DU BATIMENT

## AVIS DE SORTIE AVANT L'AGE DE LA RETRAITE REGLEMENTAIRE

### Données contractuelles

Entreprise \_\_\_\_\_

### Personne assurée

Titre  Madame  Monsieur

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

NSS 756. \_\_\_\_ . \_\_\_\_ . \_\_\_\_ Date de naissance \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

NPA/lieu \_\_\_\_\_

E-mail \_\_\_\_\_

Etat civil  Célibataire  Marié(e) date du mariage \_\_\_\_\_

Veuf /ve  Divorcé(é)\* date du divorce \_\_\_\_\_

Partenariat enregistré  Partenariat dissout\* date \_\_\_\_\_

\* Si le divorce ou le partenariat a été prononcé après le 01.01.1995, prière de joindre une copie de la convention du jugement de divorce.

### Sortie

Dissolution des rapports de travail au \_\_\_\_\_

La personne assurée dispose-t-elle de sa pleine capacité de travail ?  Oui  Non

La personne assurée demande :



➤ 1) Le maintien de la prévoyance suite à son licenciement après l'âge de 58 ans (articles 17 FMVB - 47a LPP)

- Maintien de l'assurance épargne et risque
- Maintien de l'assurance risque

Possibilité offerte uniquement lorsque les rapports de travail ont été dissous par l'employeur -justificatif nécessaire- après l'âge de 58 ans et que la personne assurée ne s'affilie pas à une nouvelle institution de prévoyance. Si l'inscription ne parvient pas à la FMVB dans les 30 jours suivant la dissolution des rapports de travail, le maintien de l'assurance est exclu.

En maintenant l'assurance, la personne assurée finance elle-même l'intégralité de la cotisation (part employeur/part employé)

➤ 2) Le transfert de la prestation de sortie à l'institution de prévoyance du nouvel employeur ou, si pas de nouvel employeur sur une police/compte de libre passage

- Vous avez un nouvel employeur** : veuillez indiquer ci-après les coordonnées de paiement de sa caisse de pension et joindre un bulletin de versement pour le transfert de votre prestation de libre passage.
- Vous n'avez pas de nouvel employeur** : veuillez ouvrir un compte de libre passage auprès de l'institut de votre choix. Une copie de l'ouverture du compte ainsi qu'un bulletin de versement devront nous parvenir pour le transfert de votre avoir.
- La prestation de libre passage doit être transférée à l'institution supplétive.**  
Celle-ci l'utilisera comme prévu par la loi sur le libre passage.

**Coordonnées de paiement**

Nouvelle institution de prévoyance : \_\_\_\_\_

Nouvel employeur : \_\_\_\_\_

Banque     Poste / No IBAN : \_\_\_\_\_

Banque (nom, NPA ,lieu, pays) : \_\_\_\_\_

Titulaire du compte : \_\_\_\_\_

(veuillez joindre un relevé d'identité bancaire)

### ➤ 3) Le paiement en espèces de la prestation de libre passage

- Votre prestation de sortie est inférieure au montant annuel de vos cotisations  
L'intégralité de la prestation de libre passage peut être versée en espèces. Veuillez joindre la copie d'une pièce d'identité.
- Vous vous établissez à votre propre compte (**indépendant exerçant l'activité à titre principal**) : veuillez joindre une attestation de la caisse AVS certifiant votre statut d'indépendant / certificat d'état civil / pièce d'identité.
- Vous quittez définitivement la Suisse pour un pays non membre de l'UE ou de l'AELE  
L'intégralité de la prestation de libre passage peut être versée en espèces.  
Documents à fournir ; attestation officielle de départ / annulation du permis de travail / certificat d'état civil / attestation de domicile du pays étranger / pièce d'identité.
- Vous quittez définitivement la Suisse pour un pays membre de l'UE ou de l'AELE  
Le versement de la prestation est soumis à certaines conditions.  
La part surobligatoire de la prestation de libre passage peut être versée en espèces. Le formulaire de demande nécessaire pour le versement supplémentaire en espèce de la part obligatoire (minimum selon la LPP) peut être retiré auprès de l'Organe de liaison Fonds de garantie LPP ([www.verbindungsstelle.ch](http://www.verbindungsstelle.ch)). Documents à fournir ; attestation officielle de départ / annulation du permis de travail / attestation de domicile du pays étranger / certificat d'état-civil / pièce d'identité.

#### Coordonnées de paiement

Banque     Poste / No IBAN : \_\_\_\_\_

Banque (nom, NPA ,lieu, pays) : \_\_\_\_\_

Titulaire du compte : \_\_\_\_\_

(veuillez joindre un bulletin de versement ou un relevé d'identité bancaire RIB)

#### ➤ Signatures

Personne assuré(e)

Lieu et date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

En cas de versement en espèces :

J'accepte le paiement en espèces,

Conjoint / partenaire enregistré :

Signature : \_\_\_\_\_

Joindre une copie de la pièce d'identité ou du passeport pour l'authentification des signatures jusqu'à CHF 10'000.

Notaire :

Lieu et date : \_\_\_\_\_

Timbre : \_\_\_\_\_

Une authentification des signatures officielle est exigée par notre Fondation pour les montants supérieurs à CHF 10'000.

#### ➤ A retourner à

Fondation de la Métallurgie vaudoise du bâtiment / Case postale 279 / 1001 Lausanne